

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 4 février 2022

Objet : Demande d'accès à l'information
- Arrestation et éthylomètre

En réponse à vos quatre demandes d'accès du 6 janvier 2022 visant à obtenir :

- une copie des principes d'orientation et des principes d'application encadrant une arrestation par un policier lorsque ce dernier n'est pas en service;
- une copie des principes d'orientation et des principes d'application encadrant l'usage de la technique du contrôle articulaire lors d'une arrestation par un policier;
- une copie des principes d'orientation et des principes d'application encadrant l'usage de la force par un policier lors d'une attestation;
- copie des principes d'orientation et des principes d'application encadrant :
 - protocole PPT relativement à l'inspection visuelle des composantes de l'éthylomètre;
 - normes de changement de la solution de l'alcool-type;
 - normes quant au début de la séquence d'opérations et de vérifications internes de l'éthylomètre.

À cet effet, les documents demandés, soit les copies de principes d'orientation et les principes d'application, constituent des pratiques policières du Guide des pratiques policières qui appartient au ministère de la Sécurité publique (MSP). Nous vous invitons donc à transmettre une demande au responsable de l'accès à l'information du ministère de la Sécurité publique aux coordonnées suivantes :

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Secrétariat général
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, Tour Laurentides, 5e étage
Québec (QC) G1V 2L2
acces-info@msp.gouv.qc.ca

Toutefois, en complément d'informations, nous désirons préciser qu'il n'existe pas de document de formation pour les arrestations d'un policier qui n'est pas en service.

Pour ce qui est de la technique du contrôle articulaire, vous trouverez ci-joint le plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes ».

Pour ce qui est de l'usage de la force, vous trouverez ci-joint le « Modèle nationale en emploi de la force – Document explicatif ».

Pour ce qui est des informations concernant l'éthylomètre vous trouverez ci-joint le précis de cours « Technicien qualifié en éthylomètre – Le simulateur ».

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Responsable du bureau du développement
institutionnel par intérim,

/ original signé /
Joanie Prince

JP/abl

p.j. (4)

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

114-202-16

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

114-202-16

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à privilégier la communication lorsque cela est possible, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

68 heures au total, réparties de la façon suivante :

- 62 h 45 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (durée variable selon chaque étudiant)

S'ajoute à ces activités la consultation de la documentation (y compris les vidéos), dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 heures).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : un instructeur pour six aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux*

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- Le concept de variabilité dans l'entraînement
- La connaissance du plan de cours
- Le processus d'évaluation
- Les rôles et les responsabilités de l'aspirant policier et du formateur
- Les valeurs sociales et personnelles
- Les articles 25 et 26 du *Code criminel*
- Quelques principes jurisprudentiels concernant l'emploi de la force
- Les articles 5 et 6 du *Code de déontologie des policiers du Québec* (CDPQ)
- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- Le formulaire *Emploi de la force*
- La grille d'appréciation et de coaching
- Les qualités essentielles en défense
- Les principes fondamentaux de la défense et le PADA
- Les techniques d'extraction des armes intermédiaires au ceinturon
- La technique d'extraction de l'arme à feu
- Les transitions
- Les techniques de contrôle articulaire
- La mise des menottes par contrôle articulaire (debout, sans appui et en position ventrale, en solo)
- La communication
- Le volet légal de la mise des menottes et de la fouille d'une personne
- La mise rapide des menottes en position debout, sans appui
- La résistance à la mise des menottes
- L'ajustement et le verrouillage des menottes
- Les examens physiques primaire et secondaire
- La fouille préventive
- L'escorte d'une personne menottée
- La fouille sommaire d'une personne menottée et non menottée en position debout
- La fouille d'une personne de sexe opposé et les mesures d'exception
- La technique de démenottage
- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte (en solo et en duo)
- La technique de transport (en duo)
- Les points de pression
- La mise des menottes par contrôle articulaire (en solo et en duo)
- La défense contre des agressions physiques
- La technique de contrôle par l'encolure
- L'utilisation du bâton télescopique
- L'utilisation de l'aérosol capsique
- Le contrôle physique d'un sujet au sol
- La mise rapide des menottes avec appui
- La fouille sommaire en position ventrale
- La technique d'approche armée en duo
- La « règle des 21 pieds »
- Les techniques de défense contre une agression à l'arme blanche
- L'escorte par contrôle articulaire

- L'utilisation des techniques de diversion à l'aide du bâton télescopique
- La technique d'approche armée en solo
- Les effets physiques et psychologiques d'une vaporisation à l'aérosol capsique
- La stratégie d'intervention à adopter lorsque l'agent a reçu une vaporisation
- Le nettoyage du visage
- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu
- Les techniques de frappe avec un bâton télescopique de grande amplitude
- La stratégie d'intervention lors de l'utilisation du bâton télescopique en situation de confrontation physique
- Les signes et les symptômes du délire agité
- Le travail d'équipe
- La fouille sommaire en position à genoux
- Le système nerveux
- Les effets courants d'une neutralisation neuromusculaire (NNM)
- La notion d'intensité électrique (mesurée en ampères)
- Les modes d'application
- Le rôle d'agent de soutien lors de l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (AIE)
- Les interventions en solo et en duo
- Les principes tactiques
- Prendre en charge un événement
 - ↳ Amorce de l'intervention
 - ↳ Santé mentale et personne en crise
 - ↳ Communication
- Les principes et les techniques liés :
 - ↳ à l'intervention physique
 - ↳ au tir
 - ↳ à l'intervention tactique :
 - Le processus de prise de décision rapide (CIOA/CI)
 - Le contrôle de périmètre (LICER)
 - ↳ au *Modèle national de l'emploi de la force*
 - ↳ au formulaire *Emploi de la force*
 - ↳ à la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force)
- La gestion du stress et des émotions
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne :
 - ↳ le niveau de résistance du sujet
 - ↳ les facteurs intrinsèques
 - ↳ les circonstances particulières
- Explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières

SAUVETAGE

- Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de son apprentissage. De plus, elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin que celui-ci puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	LE MODÈLE NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ▪ S'initier à l'analyse d'une intervention policière nécessitant le recours à l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. 	2 h 30 min	1
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE – ACTIVITÉ D'AMORCE : LES OPTIONS DE FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le policier s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes 3. le déploiement d'une arme intermédiaire <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min)</p>	3 heures	3
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors de l'escorte vers le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes 3. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire (en ligne) : ⇨ QUESTIONNAIRE 1</p>	3 heures	3
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min)</p>	3 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. l'usage des armes intermédiaires 3. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 2</p>	3 heures	3
7	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux policiers. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le déploiement de l'arme à feu 3. la mise des menottes 4. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les caractéristiques d'une personne armée</i> (environ 45 min)</p>	3 heures	3
8	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Surviving Edge Weapons</i> (environ 45 min)</p>	3 heures	3
9	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. le déploiement des armes intermédiaires 3. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min)</p>	3 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress/maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité après avoir reçu une vaporisation d'aérosol capsique. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne ayant reçu une vaporisation d'aérosol capsique. 	3 heures	3
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. le déploiement d'une arme intermédiaire 4. la mise des menottes <p>Activités préparatoires en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 3</p>	3 heures	3
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'appropriier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. la mise des menottes 4. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire en ligne : Visionnement de la vidéo <i>Le syndrome du délire agité</i> (environ 2 heures)</p>	3 heures	3
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) 3 ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. le déploiement d'une arme intermédiaire 3. la mise des menottes 	3 heures	3
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE RÔLE D'AGENT DE SOUTIEN LORS DE L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions sur l'arme à impulsions électriques telles que : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ la nomenclature ⇨ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques ⇨ des notions de base en électricité ⇨ la pratique policière (<i>Guide de pratiques policières</i>, 2.1.2.1) ▪ S'initier au rôle de policier de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à saisir l'occasion d'agir en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. le déploiement d'une arme intermédiaire 4. le déploiement de l'arme à feu 5. la mise des menottes 6. la fouille d'une personne 	3 heures	3
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule. 	1 h 30 min	3
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE SAUVETAGE EN MILIEU AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 heures	3
18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	3 heures	3
19	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN SOLO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN DUO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – ÉPREUVE FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
22	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de la ou des habiletés de base échouées. 	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
23	PLATEAU D'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique, Intervention tactique et Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention policière. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
24	ÉVALUATION CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention policière. 	1 h 15 min	1, 2, 3 et 4
25	RÉTROACTION – RÉALITÉS COMPLEXES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenir sur une intervention comprenant une action immédiate avec emploi de la force qui a entraîné des lésions corporelles graves ou la mort. ▪ Revenir sur la rédaction du <i>Rapport complémentaire</i> (emploi de la force) et sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Approfondir ses connaissances sur le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). 	3 heures	4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 18, sa maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que de la technique du bâton droit télescopique **ET** d'une technique au hasard parmi celles-ci :

- Contrôle par points de pression;
- Mise rapide des menottes;
- Techniques de fouille;
- Mise des menottes par contrôle articulaire;
- Aérosol capsique;
- Garde et contrôle de l'arme;
- Défense contre des agressions physiques;
- Techniques de contrôle articulaire.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve lors de l'activité 22.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force est nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

* * *

La réussite de l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence. Pour réussir le cours, l'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Le Modèle national de l'emploi de la force – DOCUMENT EXPLICATIF



*Centre de savoirs
disciplinaires*

**Le Modèle national
de l'emploi de la force
– DOCUMENT EXPLICATIF**

Centre de savoirs disciplinaires

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 28 janvier 2013

Table des matières



INTRODUCTION	1
HISTORIQUE	3
LES PRINCIPES	5
LA DESCRIPTION DU MODÈLE	7
Le processus d'évaluation	8
1. La situation	8
L'environnement	8
Le nombre de personnes impliquées	8
La perception des capacités du sujet	9
La connaissance du sujet	9
Le temps et la distance	9
Les signes d'agression éventuelle	9
2. Le comportement du sujet	10
La coopération	10
La résistance passive	10
La résistance active	10
L'agression	10
Les lésions corporelles graves ou la mort	10
3. La perception et les considérations tactiques	11
La perception	11
Les considérations tactiques	12
Les options d'emploi de la force	12
La présence de l'agent	13
La communication	13
Le contrôle physique	13
Les armes intermédiaires	14
La force mortelle	14
CONCLUSION	15
ANNEXE — Le Modèle national de l'emploi de la force (graphique)	17

Introduction



Le *Modèle national de l'emploi de la force* est une représentation graphique* des divers éléments qui constituent le processus par lequel un agent évalue une situation, fait un choix parmi les options raisonnables et intervient afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public. Il a pour objet d'aider les agents et le public à comprendre pourquoi et de quelle façon un agent peut avoir recours à la force.

Comme outil de formation, le Modèle favorise l'évaluation critique et l'analyse de la situation et aide l'agent à comprendre et à utiliser les différentes options dont il dispose en matière d'emploi de la force pour répondre aux situations qui présentent un risque de violence.

Le *Modèle national de l'emploi de la force* ne vient pas justifier le recours à la force par un agent et ne dicte pas non plus de réponse précise à une situation donnée. Il fournit cependant un cadre utile pour comprendre et expliquer les événements associés aux incidents comportant le recours à la force.

* Voir le graphique en annexe (p. 17).

Historique



Les modèles graphiques pour décrire l'emploi de la force par les agents sont apparus pour la première fois aux États-Unis au cours des années 70. Ces premiers modèles décrivaient un processus plutôt rigide à progression linéaire et donnaient l'impression que l'agent devait avoir déployé tous les efforts possibles à un niveau donné avant d'être autorisé à considérer d'autres options. L'une des critiques adressées le plus souvent à ces premiers modèles était qu'ils ne tenaient pas compte du caractère dynamique des situations qui présentent un risque de violence, où il ne faut cesser d'évaluer tous les facteurs en cause (agent, sujet et options en matière de recours à la force) tout au cours de l'interaction.

Au Canada, l'utilisation des modèles d'emploi de la force remonte aux années 80, l'un des premiers étant le modèle provincial de la Nouvelle-Écosse, suivi par celui du Québec, au début des années 90. En 1994, dans le contexte d'une stratégie générale sur l'emploi de la force, l'Ontario a élaboré un modèle provincial, et un certain nombre de provinces, ainsi que la Gendarmerie royale du Canada, lui ont emboîté le pas.

En 1999, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a approuvé une initiative qui comprenait une proposition d'élaboration d'un *Modèle national de l'emploi de la force*. En avril de la même année, des instructeurs et des spécialistes de l'emploi de la force provenant de partout au Canada se sont rencontrés au Collège de police de l'Ontario pour ébaucher un *Modèle national de l'emploi de la force*. Produit de l'ACCP et des instructeurs et spécialistes dans le domaine, le *Modèle national de l'emploi de la force* allait regrouper en un modèle unique le meilleur de la théorie, de la recherche et de la pratique concernant le recours à la force par les agents. Le Modèle serait dynamique, apporterait un soutien à la formation des agents et aiderait les spécialistes ainsi que le public à mieux comprendre la notion de l'emploi de la force.

Les principes



Le *Modèle national de l'emploi de la force* repose sur six principes fondamentaux :

- ❶ La responsabilité première de l'agent de la paix consiste à préserver et à protéger la vie.
- ❷ L'objectif premier de tout recours à la force est d'assurer la sécurité publique.
- ❸ La sécurité de l'agent est essentielle à la sécurité publique.
- ❹ Le *Modèle national de l'emploi de la force* ne remplace par la loi et ne s'y ajoute pas; la loi se suffit à elle-même.
- ❺ Le *Modèle national de l'emploi de la force* a été élaboré en tenant compte des lois fédérales et de la jurisprudence existantes.
- ❻ Le *Modèle national de l'emploi de la force* ne prétend pas dicter une ligne de conduite à quelque institution que ce soit.

LA DESCRIPTION DU MODÈLE



Le *Modèle national de l'emploi de la force* a été élaboré pour faciliter la formation des agents et pour servir de référence lors des prises de décision ainsi que pour expliquer le recours à la force. Le Modèle ne justifie pas les actions d'un agent.

La partie centrale du Modèle, intitulée « SITUATION », comporte les éléments « *évaluation-planification-action* ». Ces éléments doivent être perçus comme une composante dynamique, puisque l'évaluation d'une situation par un agent est un processus sans fin. Ce processus d'évaluation continue contribue également à expliquer la façon dont un comportement (et l'option d'intervention) peut passer de la coopération à l'agression (ou de la communication à la force mortelle), et ce, en une fraction de seconde, sans nécessairement passer par d'autres comportements ou d'autres options d'emploi de la force.

Autour du cercle « SITUATION » se retrouvent les différentes catégories de comportement que peut adopter un sujet, notamment la coopération, la résistance, l'agression et enfin un comportement susceptible d'entraîner des lésions corporelles graves ou la mort.

La perception et les considérations tactiques sont en interrelation et se retrouvent donc dans la même zone du Modèle. Ces facteurs sont inhérents à l'agent et *interagissent* avec les facteurs situationnels et comportementaux pour déterminer la façon dont il perçoit et analyse la situation. Par ailleurs, la façon dont l'agent perçoit une situation peut influencer son évaluation et, de là, ses considérations tactiques.

La zone externe du Modèle représente les options qui s'offrent à l'agent en matière d'emploi de la force. Ces options vont de la présence et de l'aspect physique de l'agent jusqu'à la force mortelle en passant par la communication, le contrôle physique et les armes intermédiaires. Bien que la présence et la communication ne soient pas comme telles des options de recours à la force *physique*, elles font partie du Modèle pour illustrer la gamme complète des facteurs qui ont une influence sur le comportement du sujet.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION



Le processus d'évaluation d'une situation comporte l'analyse des facteurs liés aux trois composantes suivantes :

- la situation;
- le comportement du sujet;
- la perception et les considérations tactiques.

Un examen attentif de tous les facteurs découlant de chacune de ces trois composantes aide l'agent à comprendre la situation et à y répondre, ainsi qu'à expliquer la façon dont une situation particulière a été perçue, évaluée et traitée*.

LA SITUATION

Lorsqu'un agent est confronté à un incident, il doit évaluer divers aspects de la situation. Ainsi, une situation peut être caractérisée par au moins six facteurs dont l'agent doit tenir compte dans son évaluation.

Il faut noter que certains facteurs peuvent se retrouver dans plus d'une composante (c'est-à-dire situation, comportement du sujet ou perception et considérations tactiques). Les listes suivantes ne sont pas non plus exhaustives. Elles citent simplement les facteurs dont les agents devront le plus souvent tenir compte dans leur prise de décision.

L'ENVIRONNEMENT

L'environnement peut dans certains cas influencer l'évaluation que l'agent fera d'une situation :

- ⇒ conditions météorologiques : pluie, neige, vent, chaleur, etc.;
- ⇒ moment de la journée : lumière du jour ou obscurité;
- ⇒ milieu : résidentiel, rural ou urbain, à l'intérieur ou à l'extérieur;
- ⇒ endroit : toit, abords de route, escalier, zone de détention;
- ⇒ facteurs divers : potentiel de couverture, de dissimulation;
- ⇒ biorisques et liquides corporels.

LE NOMBRE DE PERSONNES IMPLIQUÉES

Le rapport entre le nombre d'agents et le nombre de sujets aura une influence sur la façon dont l'agent évaluera la situation :

- ⇒ un sujet devant un agent;
- ⇒ un sujet devant deux agents ou plus;
- ⇒ plusieurs sujets devant un agent;
- ⇒ plusieurs sujets devant plusieurs agents.

* Les exemples présentés dans ce document le sont à titre d'illustration et ne prétendent pas être exhaustifs.



LA PERCEPTION DES CAPACITÉS DU SUJET

La perception qu'a l'agent de l'état et des caractéristiques d'un sujet aura un effet sur la façon dont il évaluera la situation :

- ⇒ sous l'influence de drogues ou d'alcool;
- ⇒ degré d'ivresse : léger à sévère;
- ⇒ caractères physiques : taille, force, habiletés;
- ⇒ état émotif;
- ⇒ accès à des armes;
- ⇒ état mental perturbé.

LA CONNAISSANCE DU SUJET

L'évaluation de l'agent pourra être influencée par le fait qu'il connaît le sujet. Il peut être au courant des antécédents criminels ou connaître la réputation du sujet, ou avoir déjà eu des contacts avec lui :

- ⇒ renseignements obtenus;
- ⇒ antécédents, réputation;
- ⇒ aptitudes particulières.

LE TEMPS ET LA DISTANCE (URGENCE D'AGIR)

Les notions de temps et de distance se rapportent aux conditions qui déterminent si un agent doit réagir immédiatement ou s'il peut attendre. Ainsi, une situation qui menace la sécurité publique pourrait commander une intervention immédiate. Par contre, les conditions peuvent être telles que l'agent peut attendre pour agir. Par exemple, la possibilité de couverture, l'arrivée imminente de renfort ou tout simplement le fait de pouvoir augmenter la distance avec le sujet peuvent permettre à l'agent de réduire momentanément la menace et repousser l'intervention à un moment où les conditions seront plus favorables. L'agent doit donc tenir compte des facteurs suivants dans le processus « *évaluation-planification-action* » :

- ⇒ gravité de la situation;
- ⇒ nécessité d'intervention immédiate;
- ⇒ possibilité de gagner du temps et de créer une distance;
- ⇒ potentiel de fuite.

LES SIGNES D'AGRESSION ÉVENTUELLE (INDICES DE MENACE)

Par son comportement, un sujet peut donner des indices sur ses intentions. Les comportements suivants peuvent être des signes précurseurs d'une agression :

- ⇒ indifférence à la présence de l'agent;
- ⇒ questionnement répétitif;
- ⇒ verbalisation agressive;
- ⇒ décharge émotionnelle;
- ⇒ refus d'obtempérer;
- ⇒ arrêt de tout mouvement;



- ⇒ invasion de l'espace personnel de l'agent;
- ⇒ adoption d'une posture agressive;
- ⇒ dissimulation.

2. LE COMPORTEMENT DU SUJET

Le comportement du sujet est au centre du processus « *évaluation-planification-action* ». Sur le Modèle, on retrouve cinq catégories différentes de comportement du sujet dans un cercle adjacent à la SITUATION. Le dégradé qui illustre les catégories de comportement témoigne du fait qu'en réalité, il y a des chevauchements entre ces catégories. Il est souvent difficile de les différencier. La catégorie de comportement attribuée au sujet dépend souvent de la perception de l'agent. Ces catégories de comportement sont les suivantes :

LA COOPÉRATION

Le sujet réagit de façon appropriée à la présence et aux directives de l'agent ainsi qu'à la façon dont elle ou il maîtrise la situation.

LA RÉSISTANCE PASSIVE

Le sujet, avec peu ou pas de manifestations physiques, refuse d'obéir aux ordres de l'agent. Ce comportement peut se manifester par un refus verbal ou par une inertie physique intentionnelle.

LA RÉSISTANCE ACTIVE

Le sujet résiste de façon physique, ou manifeste physiquement son refus d'obéir aux ordres de l'agent, sans toutefois commettre une agression. Par exemple, il peut s'écarter brusquement pour empêcher ou échapper à la maîtrise de l'agent; il peut aussi marcher ouvertement vers l'agent ou au contraire s'en éloigner. La fuite est un autre exemple de résistance active.

L'AGRESSION

Le sujet tente ou menace, par une action ou un geste, d'employer la force, ou emploie la force contre une autre personne, s'il a à ce moment la capacité, ou s'il porte l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il a alors la capacité d'accomplir son dessein. Par exemple, il peut donner des coups de pied, des coups de poing, ou tout simplement afficher un langage corporel menaçant avec l'intention d'agresser.

LES LÉSIONS CORPORELLES GRAVES OU LA MORT

Le comportement du sujet porte l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, que l'individu a l'intention ou est susceptible de causer des lésions corporelles



graves ou la mort à une autre personne. Par exemple, le sujet peut commettre une agression avec un objet tel un couteau, un bâton ou une arme à feu, ou agir de façon à causer des blessures graves à un agent ou encore à une autre personne.

3. LA PERCEPTION ET LES CONSIDÉRATIONS TACTIQUES

La perception et les considérations tactiques sont deux notions distinctes qui peuvent exercer une influence sur l'évaluation globale de l'agent. Cependant, étant en interrelation, elles sont représentées dans la même zone du Modèle. Elles forment un groupe de conditions qui constituent un intermédiaire entre les deux zones internes d'une part, et les options d'intervention dont dispose l'agent d'autre part.

La position intermédiaire de la zone qui comporte *la perception et les considérations tactiques* explique la raison pour laquelle deux agents peuvent réagir à une même situation de façon différente. Cela vient du fait que la perception et les considérations tactiques varient de façon significative selon les agents et selon les organisations. Ainsi, deux agents confrontés aux mêmes considérations tactiques peuvent, puisqu'ils possèdent des traits de personnalité différents ou que leurs organisations adoptent des politiques ou appliquent des directives différentes, ne pas évaluer une situation de la même manière, et réagir différemment. La perception de chaque agent a donc une incidence directe sur leur propre analyse de la situation, et par conséquent, sur leur choix en matière de considérations tactiques et d'emploi de la force.

LA PERCEPTION

La façon dont un agent perçoit une situation est en partie fonction de ses caractéristiques personnelles. Ces caractéristiques influent sur sa perception quant à sa capacité à faire face à la situation. Pour différentes raisons, un agent peut avoir confiance dans sa capacité à maîtriser une situation, et il l'évaluera en conséquence. En revanche, un autre agent, pour d'autres raisons aussi légitimes, peut juger que la situation est plus menaçante et requiert une intervention différente. Les facteurs suivants, propres à l'agent, interagissent avec les facteurs situationnels et comportementaux pour influencer sa perception, et donc son évaluation et sa réaction à la situation. Cette liste n'est cependant pas exhaustive :

- ⇒ la force et la condition physique générale;
- ⇒ l'expérience personnelle;
- ⇒ l'habileté, les aptitudes et la formation;
- ⇒ les peurs;
- ⇒ le sexe;
- ⇒ la fatigue;
- ⇒ les blessures;
- ⇒ la réponse physique et émotionnelle au stress provoqué par un incident critique;



- ⇒ le facteur culturel;
- ⇒ l'acuité visuelle.

LES CONSIDÉRATIONS TACTIQUES

La façon dont un agent évalue une situation influence son choix en matière de considérations tactiques. En retour, ces mêmes facteurs peuvent affecter directement son évaluation globale :

- ⇒ le repositionnement tactique et ses conséquences*;
- ⇒ l'aspect physique de l'agent;
- ⇒ l'uniforme et l'équipement;
- ⇒ le nombre d'agents;
- ⇒ le renfort éventuel;
- ⇒ le potentiel de couverture;
- ⇒ les considérations géographiques;
- ⇒ la faisabilité des interventions en matière d'endiguement, de distance, de communication;
- ⇒ la disponibilité des escouades et des équipements spécialisés : escouade cynophile, groupe tactique, escouade antiémeute, hélicoptère, etc.;
- ⇒ la possibilité d'établissement d'un poste de commandement;
- ⇒ les directives des organisations policières.

LES OPTIONS D'EMPLOI DE LA FORCE

Le processus « *évaluation-planification-action* » est conditionné par la situation, le comportement du sujet, la perception et les considérations tactiques de l'agent. À partir de son évaluation, l'agent doit élaborer un plan et décider de ce qu'il estime être une réponse appropriée. Cette section présente les différentes options d'emploi de la force dont dispose l'agent.

On retrouve cinq options d'emploi de la force dans la zone externe du Modèle. Elles vont de la simple présence de l'agent à la force mortelle. Graphiquement, les options d'emploi de la force s'organisent différemment des comportements du sujet en ce sens qu'elles se chevauchent l'une l'autre. Ainsi, la zone qui correspond à l'option « communication » est superposée à celle qui correspond au « contrôle physique », aux « armes intermédiaires » et à la « force mortelle ». Cela illustre le fait que l'agent dispose, pour un même comportement du sujet, de plusieurs options d'emploi de la force.

* La première tâche d'un agent est de protéger la vie et de préserver la paix. Cependant, lorsqu'une situation dégénère de façon dangereuse ou lorsque la poursuite de l'intervention peut constituer un éventuel danger pour quiconque, le repositionnement tactique doit être considéré comme une option appropriée. Il est aussi reconnu qu'en raison d'une contrainte de temps ou de distance, ou encore en raison de la nature même de la situation, le repositionnement tactique peut être exclu. S'il le juge tactiquement approprié, l'agent peut envisager le repositionnement tactique dans le but de contenir et de réévaluer la situation, et de considérer d'autres solutions comme rechercher la protection d'une barricade, attendre du renfort, faire appel à des escouades spécialisées, etc.



Sur le Modèle, il y a une certaine correspondance entre la représentation des comportements du sujet et celle des options d'emploi de la force dont dispose l'agent. Puisque chaque agent présente ses propres caractéristiques personnelles qui ont une incidence sur sa perception, et puisque chaque situation fait appel à des considérations tactiques différentes, la correspondance entre le comportement du sujet et l'option d'intervention de l'agent n'est jamais précisément déterminée. Ce n'est qu'après avoir analysé les rapports complexes entre la situation, le comportement du sujet, la perception et les considérations tactiques de l'agent que l'on peut juger du caractère raisonnable de l'option retenue.

Le degré de force utilisé, c'est-à-dire l'endroit sur la personne et l'intensité de la pression exercée ou du coup porté, est une composante importante du caractère de l'option retenue.

Les diverses options d'emploi de la force décrites ci-après peuvent être utilisées seules ou de façon combinée dans le but de permettre à l'agent de maîtriser la situation. La prémisse du Modèle repose sur le fait que la perception de l'agent et les considérations tactiques sont inhérentes à la situation. La nature dynamique de la situation requiert une évaluation continue; par conséquent, le choix des options d'emploi de la force est susceptible d'être modifié à tout moment.

Les paragraphes qui suivent donnent une brève description des cinq options d'emploi de la force dont dispose l'agent :

LA PRÉSENCE DE L'AGENT

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une option d'emploi de la force, la simple présence d'un agent peut exercer une influence sur le sujet et sur la situation. Des signes visibles d'autorité comme des uniformes et des voitures de patrouille peuvent amener un sujet à modifier son comportement.

LA COMMUNICATION

Un agent peut utiliser la communication verbale ou non verbale pour maîtriser une situation.

LE CONTRÔLE PHYSIQUE

Le Modèle définit deux niveaux de contrôle physique : le premier niveau fait appel aux techniques légères et le second aux techniques puissantes. De façon générale, on entend par contrôle physique toute technique utilisée pour maîtriser un sujet sans avoir recours à une arme.

Les techniques légères sont utilisées pour contenir un comportement et présentent une plus faible probabilité de causer des blessures. Il peut s'agir de techni-



ques d'immobilisation, de techniques d'escorte, de contrôles articulaires, de points de pression ou de mises de menottes sans résistance.

Les techniques puissantes sont utilisées dans l'intention de mettre fin à un comportement ou permettre l'application d'une technique de contrôle et présentent une probabilité plus élevée de causer des blessures. Il peut s'agir de frappes à mains nues telles que des coups de poing ou des coups de pied, d'une technique d'amenée au sol ou d'un contrôle par l'encolure.

LES ARMES INTERMÉDIAIRES

Cette option d'emploi de la force fait appel à l'utilisation par un agent de toute arme n'étant pas destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort. Cette catégorie comprend notamment les armes d'impact, les aérosols et l'arme à impulsions électriques.

LA FORCE MORTELLE

Cette option d'emploi de la force implique l'utilisation de toute arme ou de toute technique destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort.

Conclusion

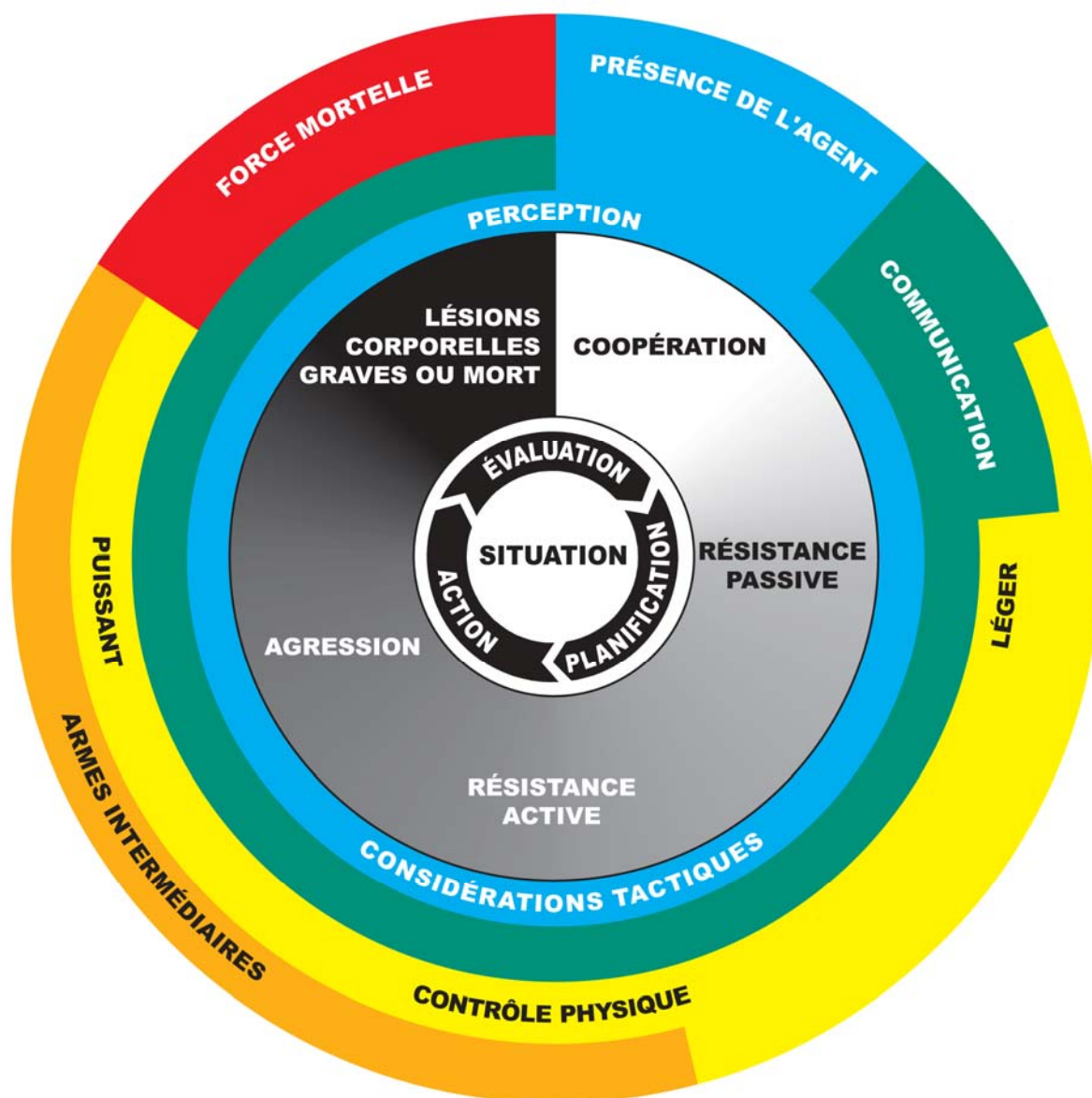


Le *Modèle national de l'emploi de la force* est une représentation graphique du processus par lequel un agent évalue, planifie et intervient lorsqu'il est confronté à une situation qui menace la sécurité du public et sa propre sécurité. Le processus d'évaluation commence au centre du Modèle avec la SITUATION à laquelle l'agent est confronté. De là, le processus d'évaluation se déplace vers l'extérieur pour tenir compte du comportement du sujet et des perceptions et considérations tactiques. Sur la base de son évaluation des conditions représentées dans les zones internes du Modèle, l'agent choisit parmi les options d'emploi de la force présentées dans la zone externe du Modèle. Une fois que l'agent a choisi une option d'intervention, il doit à nouveau suivre le processus « *évaluation-planification-action* » pour déterminer si l'action est appropriée et efficace ou s'il y a lieu d'adopter une nouvelle stratégie. Le processus tout entier doit être considéré comme dynamique et en constante évolution, et ce jusqu'à ce que la SITUATION soit maîtrisée.

Le pouvoir d'employer la force conféré aux personnes chargées de l'application de la loi les distingue des autres membres de la société, et le choix parmi les options raisonnables de recours à la force est au cœur des fonctions de chaque agent. C'est dans cette perspective que le *Modèle national de l'emploi de la force* fournit un canevas pour guider les agents en matière d'emploi de la force.

Annexe

Le Modèle national de l'emploi de la force



L'agent doit continuellement évaluer la situation et agir de manière raisonnable afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Technicien qualifié en éthylomètre – Le simulateur



*Précis
de cours*

209 Enquête capacité affaiblie

Technicien qualifié en éthylomètre – Le simulateur

Précis de cours

209 Enquête capacité affaiblie

- PRODUCTION :** École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
- CONCEPTION :** René Lefrançois, expert-conseil en sécurité routière (ENPQ – 2002-2012)
- COMITÉ DE
REFONTE 2012 :**
- Michel Pilon, expert-conseil en sécurité routière (ENPQ)
 - Denis Hubert, conseiller en sécurité routière (ENPQ)
 - René Lefrançois, expert-conseil en sécurité routière (ENPQ – 2002-2012)

© École nationale de police du Québec, 1997.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Table des matières

AVANT-PROPOS	V
CHAPITRE 1 – LA DESCRIPTION DE L'APPAREIL.....	1
1.1 Introduction	1
1.2 La description de l'appareil.....	1
1.3 Les particularités des simulateurs 10-4D et 2100 de Guth	5
1.3.1 Les messages d'erreurs	6
1.4 Les particularités du simulateur 12V500 de Guth	7
1.4.1 Les messages émis par l'appareil.....	10
1.5 Les particularités du simulateur 12V500 Rev.A de Guth	11
1.5.1 Les messages émis par l'appareil	14
1.6 Les particularités du simulateur 3402C de REPCO	15
CHAPITRE 2 – LE PROTOCOLE D'UTILISATION	17
2.1 La solution d'alcool type	17
2.2 La vérification du simulateur avant un test.....	18
2.3 La préparation du simulateur lors d'un changement de la solution d'alcool type (annexe 4)	19
2.4 La marge de précision lors des tests d'étalonnage.....	21
2.5 Le test d'étanchéité	22
2.5.1 L'étanchéité du simulateur lors de l'utilisation de l'éthylomètre DataMaster DMT-C	22
Annexe 1 — Certificat de l'analyste	25
Annexe 2 — Registre d'utilisation de la solution d'alcool type.....	26
Annexe 3 — Registre d'utilisation de la solution d'alcool type — Intoxilyzer® 5000 C	27
Annexe 4 — Fenêtre de saisie — Changement de la solution d'alcool type (DataMaster DMT-C)	29
Annexe 5 — Données relatives à la solution d'alcool type et au simulateur (DataMaster DMT-C).....	30
Annexe 6 — Fiche d'imprimante	31
Annexe 7 — Rapport de défektivité — Simulateur	32
Annexe 8 — Registre d'utilisation de la solution d'alcool type – Appareil de détection d'alcool	33
BIBLIOGRAPHIE.....	35

Avant-propos

L'utilisation d'un simulateur pour la vérification du bon fonctionnement des éthylomètres et des appareils de détection d'alcool constitue un élément important du protocole d'utilisation de ces instruments.

Il importe donc aux utilisateurs d'un simulateur de l'utiliser conformément aux instructions reçues.

Le succès du travail de l'agent de la paix va de pair avec la formation reçue et son attitude professionnelle dans l'accomplissement de sa tâche.

Chapitre 1

LA DESCRIPTION DE L'APPAREIL

1.1 INTRODUCTION

Le simulateur est un appareil recommandé pour effectuer un test d'étalonnage sur les éthylomètres et aussi pour vérifier l'étalonnage ou étalonner les appareils de détection d'alcool et certains éthylomètres. Conséquemment, le simulateur sert à vérifier le bon fonctionnement de ces types d'instruments.

Il s'agit d'un appareil qui permet de fournir une vapeur d'alcool éthylique à une concentration donnée et d'obtenir un résultat à une certaine température. Il est utilisé avec une solution d'alcool type.

1.2 LA DESCRIPTION DE L'APPAREIL

La majorité des modèles de simulateurs sont munis des éléments suivants :

- **Thermostat**

Il maintient la température de la solution d'alcool type à 34 °C. Cette température est similaire à celle de l'haleine.

- **Thermomètre/Thermosonde**

L'instrument plongé dans la solution permet d'en vérifier la température. Il peut être gradué en dixième ou en centième de centigrades.

- **Hélice ou pale**

Agitateur remuant continuellement la solution afin d'y maintenir une température constante et uniforme.

- **Interrupteur (on, off)**

Bouton permettant la mise en marche de l'instrument. Varie selon les modèles (s'il y a lieu).

- **Élément chauffant**

Petit tuyau chauffant la solution à la température de 34 °C.

- **Entrée d'air**

Petit tuyau métallique situé sur le dessus du simulateur permettant à l'air extérieur d'entrer dans le simulateur.

▪ Tube de barbotage

Petit tuyau métallique recourbé à sa base ayant plusieurs petits orifices permettant la vaporisation de la solution et l'expulsion de l'air chargé d'alcool vers la sortie.

▪ Sortie d'air

Endroit où l'air chargé d'alcool est expulsé. La sortie d'air est reliée à l'appareil qui effectuera l'analyse (éthylomètre ou appareil de détection).

▪ Voyant lumineux

⇒ Sur le modèle 34C de Guth (figure 1) :

- ✓ un voyant lumineux rouge indique le cycle de chauffage et s'éteint lorsque la température est atteinte;
- ✓ un voyant lumineux jaune demeure constamment allumé lorsque l'instrument est sous tension.

⇒ Sur le modèle Mark II A de National Draeger (figure 2) :

- ✓ un voyant lumineux relié au thermostat s'éteint lorsque la température d'opération est atteinte.

⇒ Sur le modèle 10-4D (figure 3) et 2100 de Guth (figures 4 et 5) :

- ✓ un point lumineux sert de voyant indicateur de chauffage, contrôlé par une thermosonde;
- ✓ l'appareil est muni d'un microprocesseur.

NOTE : Sur certains appareils vendus par le fabricant, il est possible de retrouver une étiquette de calibration du simulateur. L'absence de cette étiquette ne rend pas l'appareil non conforme. De plus, il n'y a pas d'obligation de recalibrer l'appareil à des périodes fixes. Le technicien qualifié s'assure du bon fonctionnement de l'appareil en faisant les vérifications nécessaires. Lors d'une défectuosité, le représentant autorisé fera les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.

FIGURE 1 — LE SIMULATEUR 34C DE GUTH

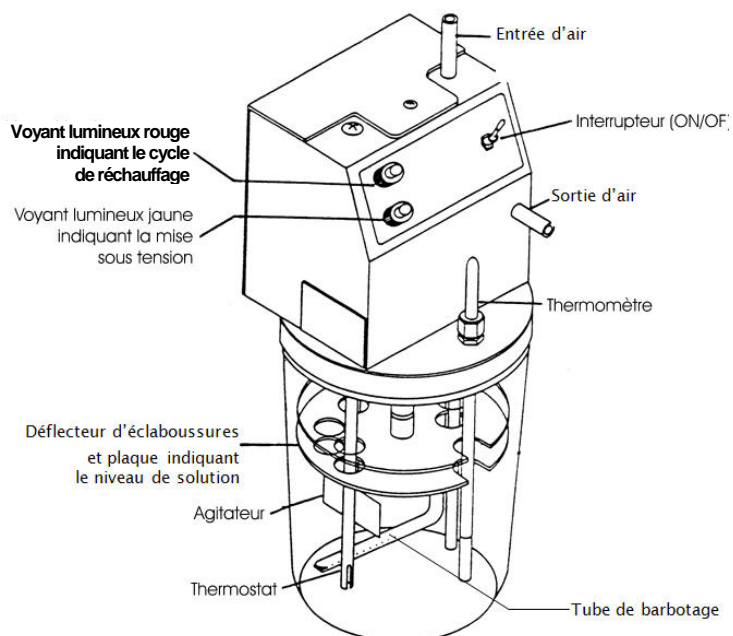
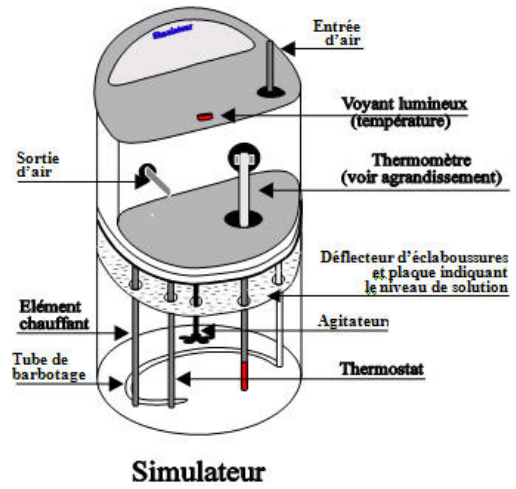
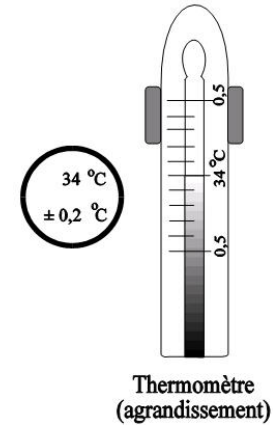


FIGURE 2 — LE SIMULATEUR MARK II A DE NATIONAL DRAEGER



Simulateur



Thermomètre (agrandissement)

FIGURE 3 — LE SIMULATEUR 10-4D DE GUTH

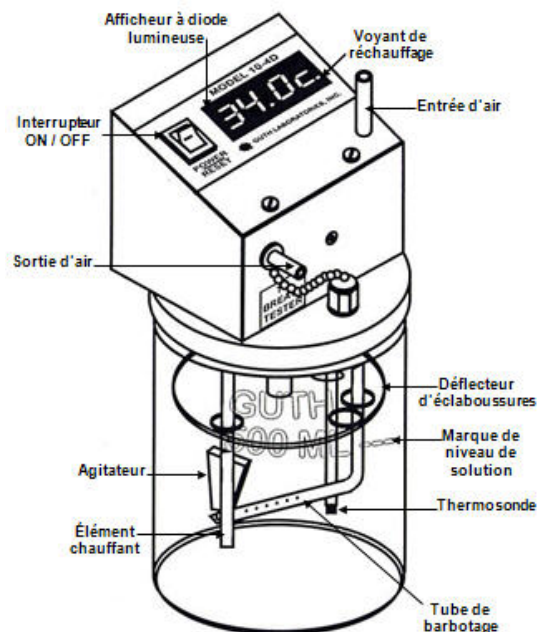


FIGURE 4 — LE SIMULATEUR 2100 DE GUTH

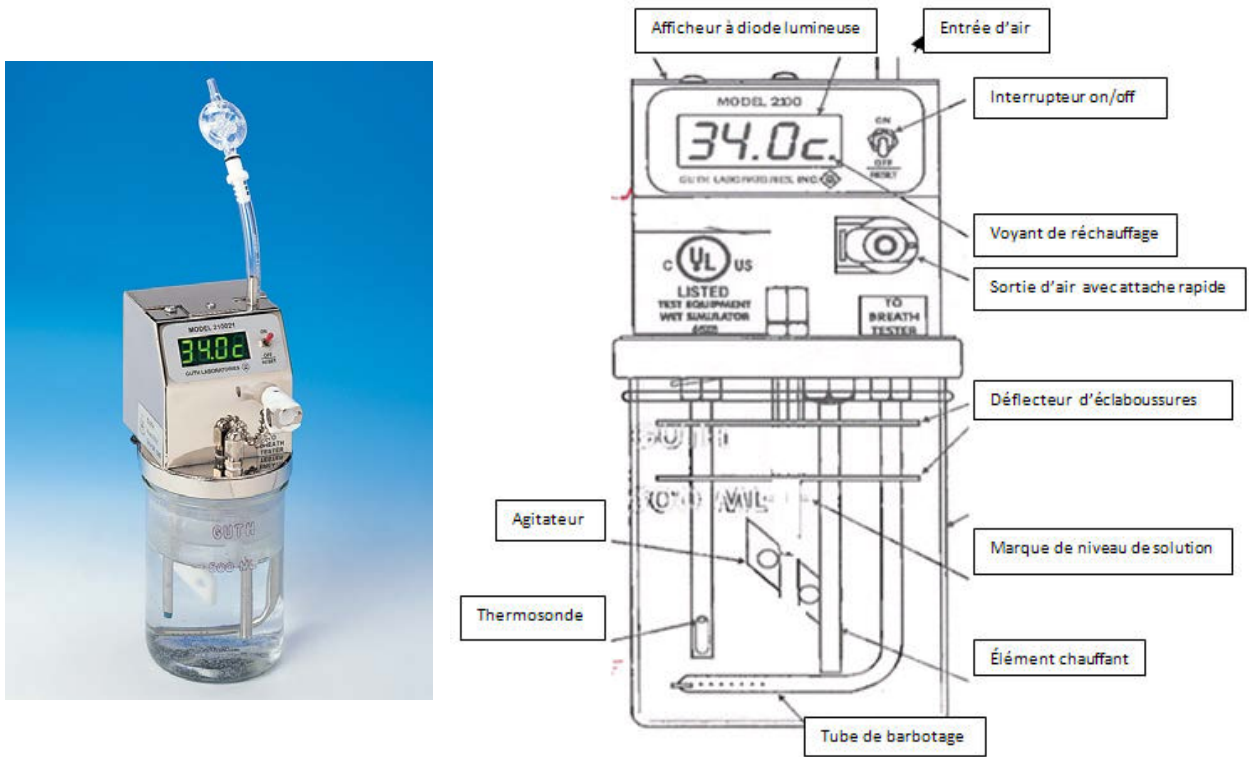
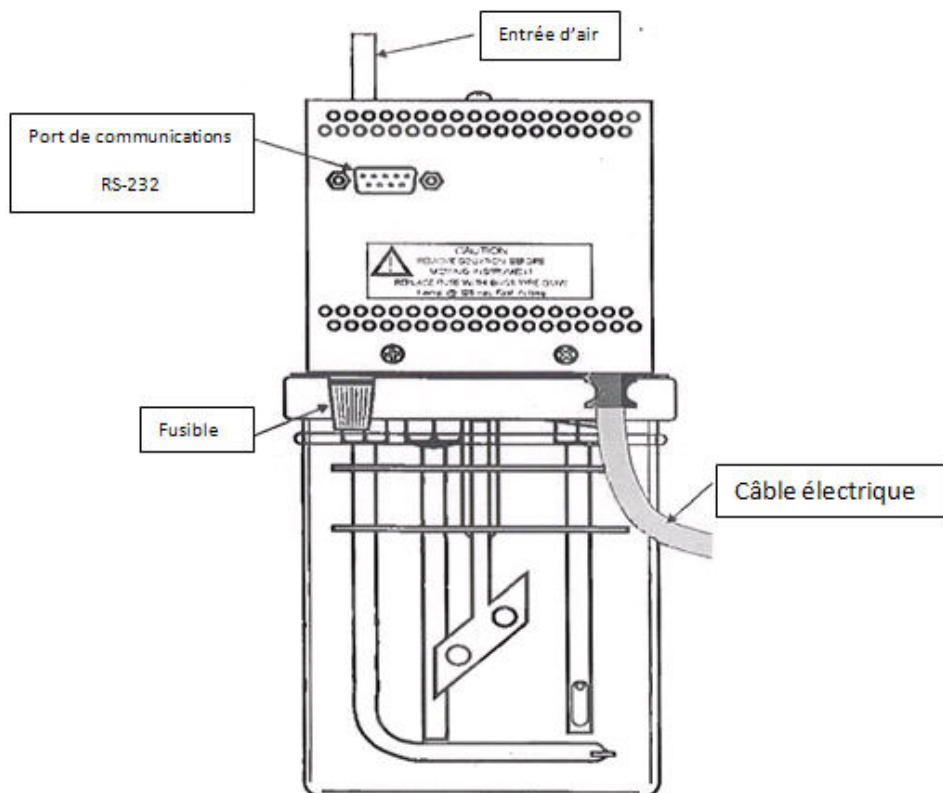


FIGURE 5 — LE SIMULATEUR 2100 DE GUTH (VUE ARRIÈRE)



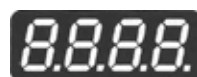
1.3 LES PARTICULARITÉS DES SIMULATEURS 10-4D ET 2100 DE GUTH

Voici quelques particularités importantes à connaître concernant l'utilisation des simulateurs 10-4D et 2100 de Guth.

Divers symboles peuvent apparaître sur l'afficheur, soit pour :

- permettre de vérifier le bon fonctionnement de l'afficheur;
- indiquer le fonctionnement du système de chauffage de l'appareil;
- afficher la température de l'appareil;
- émettre les messages d'erreur*.

Lorsque l'interrupteur est actionné, le simulateur émet un court « BIP », chaque diode lumineuse s'allume à tour de rôle et l'afficheur indique :



Il clignote alors à trois reprises. Ce message confirme la qualité des segments lumineux.

Après environ une seconde, le message :



s'affiche et les points effectuent un balayage constant pour indiquer que le système de chauffage est en fonction. Ce balayage continue jusqu'à ce que la température de 33,6 °C s'affiche.

Comme le simulateur contrôle la température, le dernier point décimal de l'afficheur s'allume et s'éteint lorsque le système de chauffage fonctionne ou non.

Lorsque la température de la solution est atteinte, le point à l'extrême droit clignote moins rapidement.



En plus de ces particularités, le modèle 2100 est muni d'une entrée de type DB9 (RS-232) qui lui permet d'être relié à un éthylomètre équipé d'une sortie du même type. Ce dispositif permet à l'éthylomètre de lire de façon constante la température du simulateur. Toutefois, même si cette option n'est pas utilisée, le bon fonctionnement de ce simulateur n'est pas mis en cause.

* Un autocollant (en anglais) est placé sur le côté droit de certains appareils concernant les messages d'erreur et leur signification.

** Le petit « c » qui suit le chiffre « 0 » sur l'afficheur indique que la température est affichée en degrés Celsius.

1.3.1 Les messages d'erreur

Si une défaillance de l'appareil survient, le simulateur arrête le dispositif de chauffage et le moteur. À la suite de cette défectuosité, l'appareil émet à plusieurs reprises un « BIP » et l'afficheur émet un message d'erreur qui clignote.

Le tableau suivant indique les messages d'erreur pouvant apparaître sur l'afficheur, leurs causes probables et la façon de procéder pour corriger la situation.

Les tableaux suivants indiquent les messages d'erreur pouvant apparaître sur l'afficheur des différents modèles, leurs causes probables et la façon de procéder pour corriger la situation.

Les messages du simulateur 10-4D :

Message	Cause	Remède
Err.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La thermosonde de la température est défectueuse. ▪ Le microprocesseur ne reçoit pas de message pour contrôler la température. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retourner l'appareil chez le réparateur.
Err.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'une interférence radio. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éloigner la source d'interférence radio. ▪ Éteindre et remettre l'appareil en marche.
Err.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La température de la solution d'alcool est supérieure à 34,2 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éteindre le simulateur pour faire refroidir la solution. ▪ Remettre en marche. ▪ Si le problème persiste, le simulateur nécessite une recalibration. ▪ Retourner l'appareil chez le réparateur.
Err.4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le simulateur prend plus de 15 minutes pour atteindre sa température d'opération : <ul style="list-style-type: none"> - l'élément chauffant reste en fonction; - il n'y a pas de solution dans le bocal; - la solution était trop froide. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redémarrer le simulateur. ▪ Si le simulateur ne chauffe pas, l'élément chauffant peut être défectueux et l'appareil nécessite une réparation et une recalibration.
Err.5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La température de 34 °C de la solution d'alcool type a diminué sous les 33,8 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redémarrer le simulateur. ▪ Si le simulateur ne chauffe pas, l'élément chauffant peut être défectueux et doit être réparé.

Les messages du simulateur 2100 :

Message	Cause	Remède
Err.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune solution dans le bocal. ▪ Mise en fonction du simulateur non fixé au bocal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éteindre le simulateur, ajouter 500 ml de solution d'alcool type dans le bocal et fixer la tête du simulateur au bocal. ▪ Remettre en marche.
Err.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Thermosonde inopérante. ▪ Aucune réception du signal par le microprocesseur lui permettant de contrôler la température. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retourner l'appareil chez le réparateur.
Err.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuit électronique doit être remis à zéro. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éteindre le simulateur. ▪ Attendre 5 secondes. ▪ Remettre en marche.
Err.4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Température de la solution supérieure à 34,2°C. OU ▪ Présence d'interférence radio. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éteindre le simulateur pour faire refroidir la solution (si la situation persiste, faire réparer le simulateur). OU ▪ Repérer la source d'interférence radio et redémarrer le simulateur.
Err.5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuit électronique doit être remis à zéro. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éteindre le simulateur. ▪ Attendre 5 secondes. ▪ Remettre en marche.
Err.6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le simulateur prend plus de 15 minutes pour atteindre sa température d'opération : ⇒ l'élément chauffant reste en fonction; ⇒ la solution est trop froide. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redémarrer le simulateur. ▪ Si le simulateur ne chauffe pas, l'élément chauffant peut être défectueux. ▪ Retourner l'appareil chez le réparateur.
Err.7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La température de 34,0°C de la solution d'alcool type a diminué sous les 33,8 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redémarrer le simulateur. ▪ Si le simulateur ne chauffe pas, l'élément chauffant peut être défectueux. ▪ Retourner l'appareil chez le réparateur.

1.4 LES PARTICULARITÉS DU SIMULATEUR 12V500 DE GUTH

Voici les particularités importantes à connaître concernant l'utilisation du simulateur 12V500 de Guth (figures 6-7-8).

Divers symboles ou messages peuvent apparaître sur l'afficheur, soit pour :

- indiquer le fonctionnement du système de chauffage de la solution d'alcool type ainsi que de la tête du simulateur;
- afficher la température de l'appareil;
- émettre les messages d'erreur.

FIGURE 6 — LE SIMULATEUR 12V500 DE GUTH

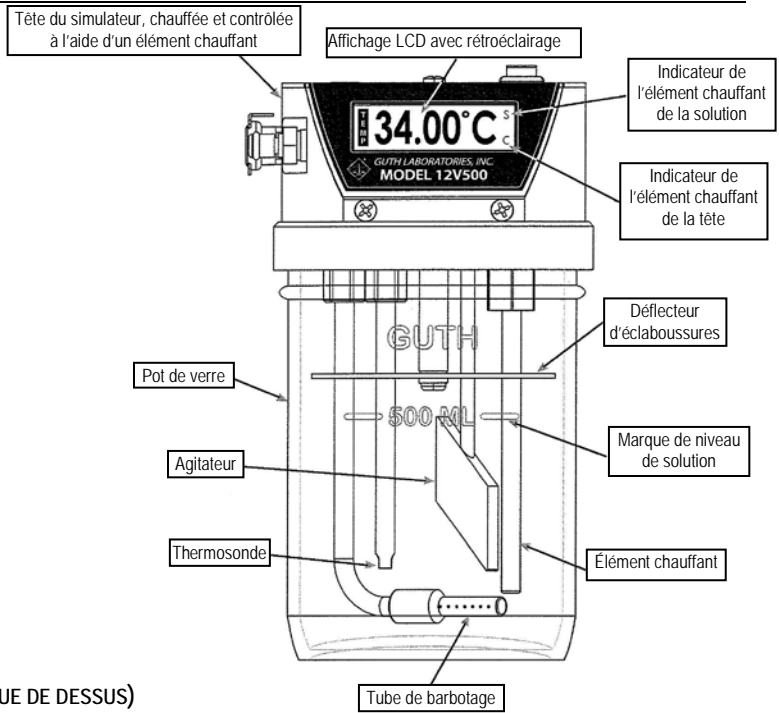


FIGURE 7 — LE SIMULATEUR 12V500 DE GUTH (VUE DE DESSUS)

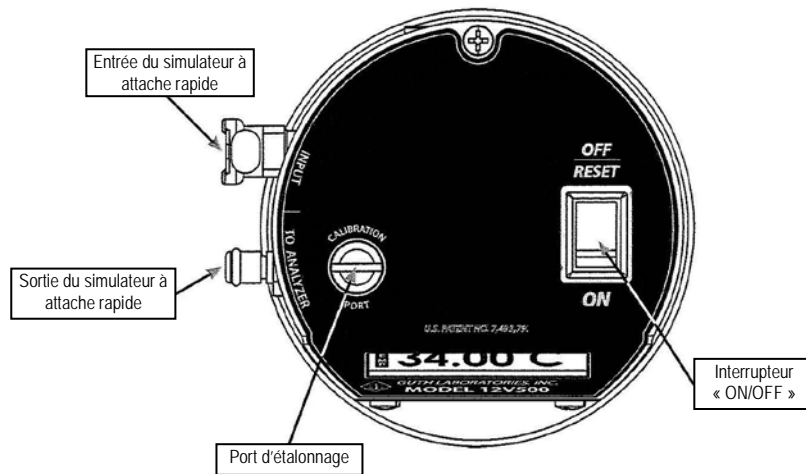
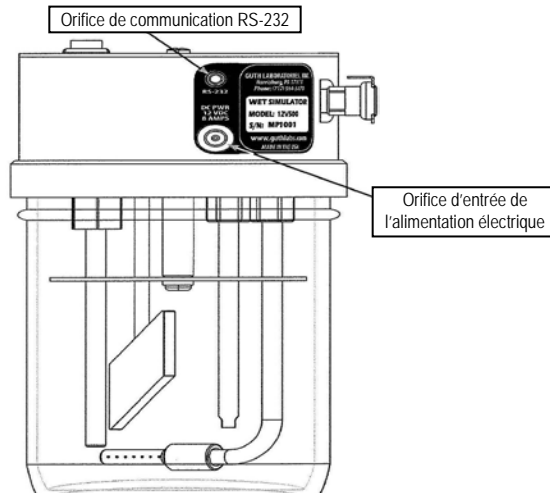


FIGURE 8 — LE SIMULATEUR 12V500 DE GUTH (VUE ARRIÈRE)



Lorsque l'interrupteur est actionné, le simulateur émet deux courts « BIP » et l'afficheur indique :



Après environ cinq secondes, l'affichage change pour :



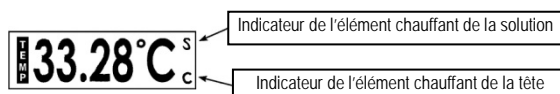
L'appareil, se met en marche et fait un diagnostic de vérification interne.

Si la température de la solution d'alcool type est en deçà de 33,28 °C, le message suivant apparaîtra :

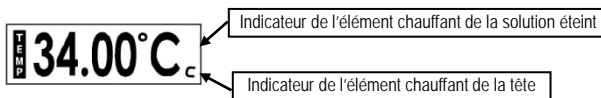


Une barre de défilement indique que la température augmente; le simulateur est en mode réchauffage.

Lorsque la solution d'alcool type atteindra la température de 33,28 °C, l'affichage indiquera la température actuelle de la solution.



Lorsque le simulateur se stabilise à sa température opérationnelle, il émet un « BIP ».



La tête sera chauffée à 35,5 °C ± 2 °C.

En plus de ces particularités, le modèle 12V500 est muni d'une entrée de port de communication (RS-232) qui lui permet d'être relié à un éthylomètre équipé d'une sortie du même type. Ce dispositif permet à l'éthylomètre de lire de façon constante la température du simulateur. Toutefois, même si cette option n'est pas utilisée, le bon fonctionnement de ce simulateur n'est pas mis en cause.






1.4.1 Les messages émis par l'appareil

Si une défaillance de l'appareil survient ou si un paramètre établi de l'appareil n'est pas respecté, le simulateur arrête le dispositif de réchauffage et le moteur. Par la suite, l'appareil émet un « BIP » pour une période de 60 secondes et affiche un message.

Le tableau suivant indique les messages, pouvant apparaître sur l'afficheur, leurs causes probables et la façon de procéder pour corriger la situation.

Les messages du simulateur 12V500 :

Message	Cause	Remède
	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de solution dans le contenant ou le simulateur a été mis en marche sans que la tête ait été attachée au contenant. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur (OFF). Remplir le contenant avec 500 ml de solution d'alcool type et réassembler la tête et le contenant.
	<ul style="list-style-type: none"> Le moteur est en panne. Cette condition est habituellement causée par la formation de corrosion autour de l'arbre du moteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur (OFF). Enlever le contenant du simulateur et faire tourner manuellement l'agitateur. Nettoyer la corrosion qui s'est formée autour de l'arbre du moteur. Rassembler le simulateur.
	<ul style="list-style-type: none"> Soit le moteur ou le circuit du moteur d'entraînement ne fonctionnent plus. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas être réparé sur le terrain. Une réparation est nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> Trop de temps pour que la température de la solution augmente. L'élément chauffant peut être ouvert ou la solution trop froide. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer l'appareil (OFF) pendant 3 à 5 secondes et le remettre en marche (ON). Si le simulateur ne chauffe pas, il peut s'agir d'une défectuosité de l'élément chauffant. Une réparation est nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> La température de la solution est descendue sous 33,85 °C après avoir atteint 34,00 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur. Attendre quelques minutes et le rallumer. Si le simulateur ne chauffe pas, il peut s'agir d'une défectuosité de l'élément chauffant. Une réparation est nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> La température de la solution est supérieure à 34,15 °C après avoir atteint 34,00 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur et laisser la solution refroidir. Remettre le simulateur en marche. Si le même problème se produit, le simulateur doit être étalonné de nouveau ou une réparation est nécessaire.

Message	Cause	Remède
	<ul style="list-style-type: none"> La sonde de température pour le contrôle de l'élément chauffant est en court-circuit. Le processeur ne reçoit aucun signal pour lui permettre de contrôler la température. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas être réparé sur le terrain. Une réparation est nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> La sonde de température pour le thermomètre est ouverte ou la sonde est en court-circuit. Le processeur ne reçoit aucun signal pour lui permettre d'afficher la température. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas être réparé sur le terrain. Une réparation est nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> La température de la tête est trop froide. 	<ul style="list-style-type: none"> Déplacer le simulateur dans un endroit plus chaud.
	<ul style="list-style-type: none"> La température de la tête est trop chaude. 	<ul style="list-style-type: none"> Déplacer le simulateur dans un endroit plus frais.
	<ul style="list-style-type: none"> La température de la tête est hors de la normale depuis trop longtemps. Cela indique un mauvais fonctionnement du circuit de l'élément chauffant de la tête. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas être réparé sur le terrain. Une réparation est nécessaire.

1.5 LES PARTICULARITÉS DU SIMULATEUR 12V500 REV.A DE GUTH (figures 9 et 10)

Bien qu'il soit similaire à son prédécesseur le 12V500 de Guth, des particularités importantes lui sont propres. Le technicien qualifié doit être attentif à l'identification du simulateur afin d'employer les bons paramètres lors de son utilisation.

Divers symboles ou messages peuvent apparaître sur l'afficheur, soit pour :

- indiquer l'évolution du chauffage de la solution d'alcool type ainsi que de la tête du simulateur;
- indiquer que le simulateur est prêt pour son utilisation;
- afficher la température de l'appareil;
- émettre des messages de diagnostic et un code associé.

FIGURE 9 — LE SIMULATEUR 12V500 REV.A DE GUTH

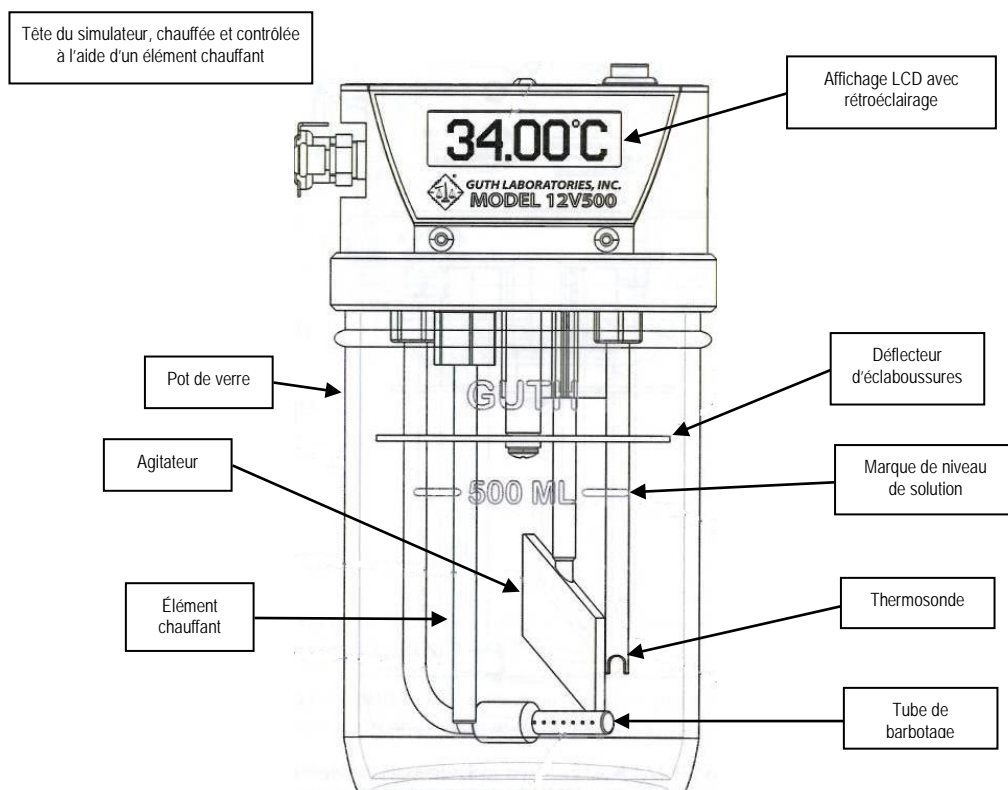
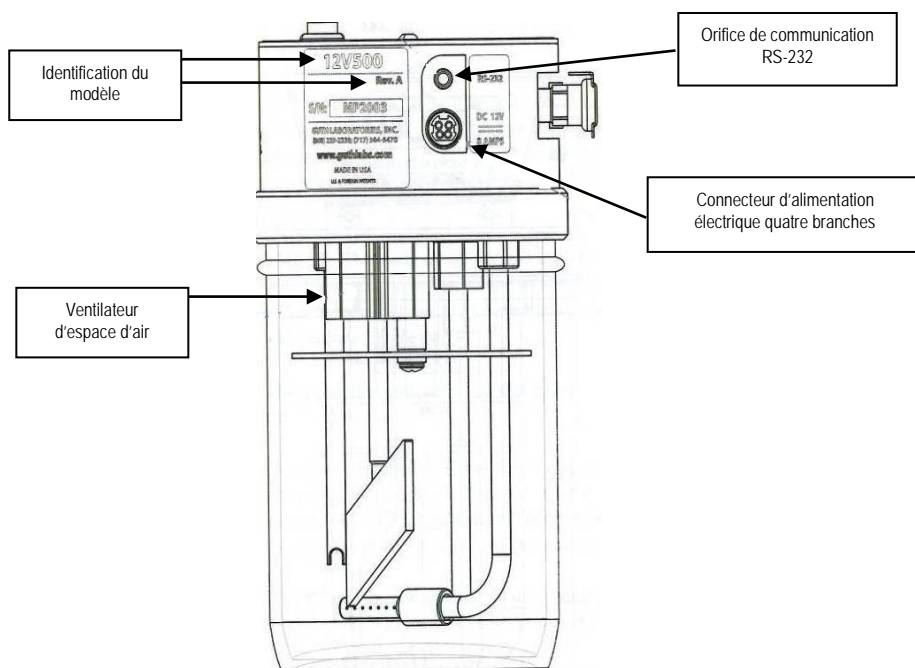


FIGURE 10 — LE SIMULATEUR 12V500 REV.A DE GUTH (VUE ARRIÈRE)



NOTE : La vue du dessus de la tête du simulateur est identique à celle décrite à la figure 7.

Lorsque l'interrupteur est actionné, le simulateur émet deux courts « BIP » et l'afficheur indique :



Après environ cinq secondes, l'affichage change pour :



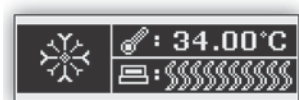
L'appareil se met en marche et fait un diagnostic de vérification interne.

À la suite de cette vérification, l'affichage change pour :



L'icône « flocon de neige » indique que l'appareil n'est pas prêt à être utilisé. La température de la solution d'alcool type est affichée dans le coin supérieur droit. La partie inférieure droite indique l'évolution de la température de la tête du simulateur.

La température de la solution d'alcool type augmentera jusqu'à ce qu'elle atteigne sa valeur attendue, soit 34 °C. Lorsque la valeur établie de la température de la tête du simulateur sera atteinte, les barres indicatrices cesseront de clignoter et s'afficheront en entier.



Lorsque ces deux valeurs seront atteintes, il y aura une période d'attente approximative d'une minute avant que ne s'affiche uniquement la température indiquant que l'appareil est prêt à être utilisé. L'apparition de ce message sera soulignée par deux courts « BIP ».


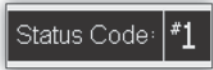





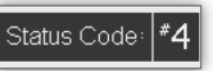











En plus de ces particularités, le modèle 12V500 Rev.A est muni d'une entrée de port de communication (RS-232) qui lui permet d'être relié à un éthylomètre équipé d'une sortie du même type. Ce dispositif permet à l'éthylomètre de lire de façon constante la température du simulateur. Toutefois, même si cette option n'est pas utilisée, le bon fonctionnement de ce simulateur n'est pas mis en cause.

1.5.1 Les messages émis par l'appareil

Si une défaillance de l'appareil survient ou si un paramètre établi de l'appareil n'est pas respecté, le simulateur arrête le dispositif de réchauffage et le moteur. Par la suite, l'appareil émet un « BIP » pour une période de 60 secondes et affiche un message de diagnostic ainsi qu'un code associé. Le tableau suivant présente les messages et les codes pouvant apparaître sur l'afficheur, leurs causes probables et la façon de procéder pour corriger la situation.

Les messages du simulateur 12V500 Rev.A :

Message	Code associé	Cause	Remède
		<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de solution dans le contenant ou le simulateur a été mis en marche sans que la tête ait été attachée au contenant. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur (OFF). Remplir le contenant avec 500 ml de solution d'alcool type et réassembler la tête et le contenant.
		<ul style="list-style-type: none"> Le circuit de la thermosonde du système de chauffage est ouvert ou est en court-circuit. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas être réparé sur le terrain. Retourner l'appareil chez le réparateur.
		<ul style="list-style-type: none"> Le circuit de la sonde du thermomètre est ouvert ou est en court-circuit. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas être réparé sur le terrain. Retourner l'appareil chez le réparateur.
		<ul style="list-style-type: none"> La température de la solution est supérieure à 34,20 °C après avoir initialement atteint 34,00 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur et laisser la solution refroidir. Remettre le simulateur en marche. Si le même problème se produit, le simulateur doit être étalonné de nouveau ou une réparation est nécessaire.
		<ul style="list-style-type: none"> Trop de temps pour que la température de la solution augmente. Élément de chauffage est peut-être ouvert. La solution était trop froide. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer et remettre en marche le simulateur. Si le simulateur ne chauffe pas, l'élément chauffant est peut-être défectueux. Une réparation est nécessaire.
		<ul style="list-style-type: none"> Les températures de la solution ont chuté sous 33,80 °C après avoir initialement atteint 34,00 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur et attendre quelques minutes. Remettre le simulateur en marche. Si le même problème se produit, le simulateur doit être étalonné de nouveau ou une réparation est nécessaire.

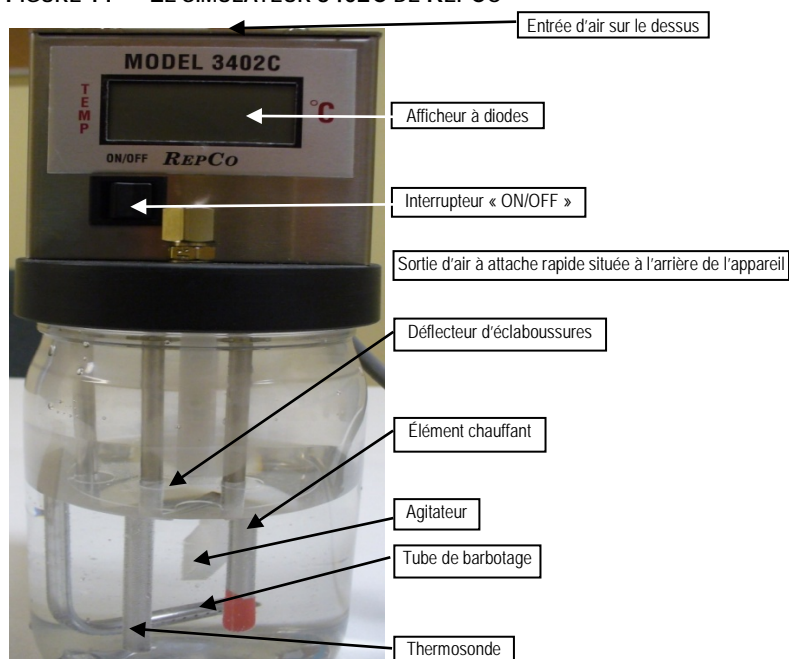
Message	Code associé	Cause	Remède
	Status Code: #8	<ul style="list-style-type: none"> Les températures rapportées par le circuit de contrôle et par la thermosonde sont différentes. 	<ul style="list-style-type: none"> Le simulateur a besoin d'être étalonné.
	Status Code: #9	<ul style="list-style-type: none"> L'agitateur ne tourne plus. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur (OFF). Enlever le contenant du simulateur et faire tourner manuellement l'agitateur. Inspecter et nettoyer tout type de corrosion accumulée autour de l'arbre du moteur. Réassembler le simulateur. Si le même problème se produit, une réparation est nécessaire.
	Status Code: #5	<ul style="list-style-type: none"> La température de la tête du simulateur est inférieure à 34,5 °C après avoir atteint la valeur attendue. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur (OFF). Placer le simulateur dans un endroit plus chaud. Attendre quelques minutes et redémarrer le simulateur. Si le même problème se produit, une réparation est nécessaire.
	Status Code: #5	<ul style="list-style-type: none"> La température de la tête du simulateur a augmenté au-dessus de 36,0 °C. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer le simulateur (OFF). Placer le simulateur dans un environnement plus frais. Attendre quelques minutes et redémarrer le simulateur. Si le même problème se produit, une réparation est nécessaire.
	Status Code: #5	<ul style="list-style-type: none"> Le temps pour atteindre la température souhaitée est trop long : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ l'élément de chauffage est peut-être ouvert; ou ⇒ la tête du simulateur était trop froide. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer et remettre en marche le simulateur. Si le simulateur ne chauffe pas, l'élément chauffant est peut-être défectueux. Une réparation est nécessaire.

1.6 LES PARTICULARITÉS DU SIMULATEUR 3402C DE REPCO (figure 11)

Divers messages peuvent apparaître sur l'afficheur, soit pour :

- indiquer le fonctionnement du système de chauffage de la solution d'alcool type;
- afficher la température de l'appareil;
- émettre des messages.

FIGURE 11 — LE SIMULATEUR 3402C DE REPCO



L'appareil affiche la température de 33,00 °C à 34,49 °C.

BAD	Défaut lors du test de diagnostic interne
PROB	Température de la solution d'alcool type est $\geq 35,00$ °C Surchauffe de l'élément chauffant (manque de liquide)
COLD	Température de la solution d'alcool type est $< 33,00$ °C
HI	Température de la solution d'alcool type est $> 34,50$ °C et $< 35,00$ °C

NOTE : D'autres modèles de RepCo peuvent être équipés du port RS 232, soit les modèles 3402C et 3402C-2K.

Chapitre 2

LE PROTOCOLE D'UTILISATION

Le protocole d'utilisation du simulateur consiste à s'assurer d'utiliser d'abord une solution d'alcool type certifiée et conforme, à vérifier le bon état et le bon fonctionnement du simulateur avant un test et, le cas échéant, de préparer adéquatement le simulateur lors du changement de la solution.

2.1 LA SOLUTION D'ALCOOL TYPE

- La bouteille doit être étanche et scellée.
- Cette solution contient de l'eau distillée et de l'alcool éthylique.
- Le volume de la solution d'alcool type utilisée avec le simulateur est de 500 ml.
- Sa concentration est de 121 mg d'alcool par 100 ml d'eau (± 3 mg/100 ml).
- Chauffée à 34 °C, la solution donne un résultat attendu de 100 mg/100 ml. Il s'agit de la valeur cible. S'il y a une légère variation de la température de la solution, il y aura une légère variation de la valeur cible (tableau 1). La température ambiante de la pièce n'a pas d'influence sur la température de la solution, celle-ci étant chauffée à 34 °C.

TABLEAU 1 – EXEMPLE AVEC LA SOLUTION D'ALCOOL TYPE 1,21 MG/ML

TEMPÉRATURE DE LA SOLUTION D'ALCOOL TYPE	RÉSULTAT EN MG/100 ML
33,5	97
33,6	97,6
33,7	98,2
33,8	98,8
33,9	99,4
<u>34,0</u>	<u>100</u>
34,1	100,5
34,2	101
34,3	102
34,4	102,5
34,5	103,4

Une différence de 0,5 °C donne environ 3 mg % de variation.

SOURCE : Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

- Le technicien utilise sa propre haleine pour favoriser la vaporisation de la solution (sauf dans le cas de l'Intoxilyzer® 5000 C et du DataMaster DMT-C). Celle-ci étant à 34 °C à l'intérieur du simulateur, il est nécessaire que l'air poussé dans l'appareil soit aussi à 34 °C.
- La solution ne doit pas être utilisée après la date de péremption (maximum deux ou trois ans après la date de fabrication) (figure 12).
- La solution d'alcool type doit être analysée et certifiée par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (le certificat de l'analyste accompagne chaque lot [annexe 1]. Le signataire de ce certificat doit être un « analyste » désigné par le procureur général conformément à l'article 320.11 du *Code criminel*.
- Fréquence d'utilisation :
 - ⇒ pour l'éthylomètre « Alco-Sensor IV – RBT IV » ainsi que pour les appareils de détection d'alcool : 16 tests ou 7 jours, selon la première éventualité;
 - ⇒ pour les éthylomètres « Intoxilyzer® 5000 C » et « DataMaster DMT-C » : 14 jours ou 50 tests, selon la première éventualité, puisque ces appareils permettent la circulation de la vapeur de la solution en circuit fermé.

2.2 LA VÉRIFICATION DU SIMULATEUR AVANT UN TEST

Pour procéder avec un simulateur, il faut préalablement s'assurer de la conformité de la vérification annuelle du thermomètre ou de la thermosonde du simulateur utilisé.

- A) Avant chaque utilisation, il est important d'avoir consulté le formulaire « Registre d'utilisation de la solution d'alcool type » afin de vérifier la validité de la période ainsi que le nombre de tests effectués, de vérifier également les données de la solution d'alcool type avec celles du certificat de l'analyste et la correspondance du simulateur.

NOTE : Il n'y a pas de registre d'utilisation de la solution d'alcool type lorsque l'éthylomètre DataMaster DMT-C est utilisé. Les données essentielles concernant la solution d'alcool type sont enregistrées dans l'appareil et chaque utilisation est inscrite automatiquement. Il est possible pour le technicien qualifié de connaître le nombre d'utilisations en vérifiant la barre d'information inférieure de l'éthylomètre (voir l'annexe 5). Toutefois, le technicien qualifié a la responsabilité de s'assurer de la validité des informations avant un test (annexe 5) en vérifiant les données à l'aide de la touche appropriée sur l'écran tactile de l'appareil et de les comparer éventuellement avec celles inscrites sur la fiche d'imprimante.

- B) Avant son utilisation, il importe de vérifier l'état physique du simulateur et ses différentes composantes avant le début des opérations et d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu, notamment :
- les différents branchements (alimentation, tubes, câble de communication);
 - l'interrupteur à « ON »;
 - les voyants lumineux;
 - le niveau de solution;
 - l'afficheur numérique (si applicable);

FIGURE 12 – ÉTIQUETTE COLLÉE SUR LA BOUTEILLE DE SOLUTION D'ALCOOL TYPE



- $34\text{ °C} \pm 0,2\text{ °C}$;
- le fonctionnement de l'agitateur;
- le thermomètre (si applicable) :
 - ⇒ $34\text{ °C} \pm 0,2\text{ °C}$;
 - ⇒ trempe dans la solution;
 - ⇒ position et état;
 - ⇒ colonne de mercure.

- C) Par la suite, outre la température du simulateur, chaque utilisation de la solution d'alcool type doit faire l'objet d'une inscription sur le registre d'utilisation de la solution d'alcool type, lorsque requis.

2.3 LA PRÉPARATION DU SIMULATEUR LORS D'UN CHANGEMENT DE LA SOLUTION D'ALCOOL TYPE

Après s'être assuré de la conformité de la vérification annuelle du thermomètre ou de la thermosonde du simulateur utilisé, le technicien qualifié prépare et manipule adéquatement le simulateur lors d'un changement de la solution.

Ainsi, le technicien qualifié :

- a) place l'interrupteur à « OFF » (s'il y a lieu);
- b) débranche l'alimentation du simulateur :
 - le technicien qualifié s'assure de ne pas brancher le simulateur lors du changement de la solution. Il ne branche jamais l'instrument alors qu'il n'y a aucune solution dans le pot;

- c) retire les tubes du simulateur reliés à l'éthylomètre :
 - le technicien qualifié utilisant l'appareil DataMaster DMT-C s'assure de déconnecter les attaches rapides des tubes à partir du simulateur et non à partir de ceux fixés à l'éthylomètre;
- d) déconnecte le câble de communication du simulateur relié à l'éthylomètre (si applicable);
- e) évite d'exercer une pression sur le thermomètre (s'il y a lieu) en dévissant le couvercle, car il pourrait se casser;
- f) use de prudence avec l'élément chauffant;
- g) use de précaution avec le pot de verre et le couvercle durant la préparation; après avoir vidé le contenant du bocal, le cas échéant, il place le tout dans un endroit sécuritaire afin d'éviter qu'il ne tombe au sol; il vérifie le rebord du pot (cassures, fêlures) et le joint torique;
- h) vérifie les éléments suivants concernant la solution d'alcool type :
 - bouteille étanche et scellée;
 - date de péremption (expiration)*;
 - le nom de la compagnie*;
 - le numéro de lot*;
 - concordance des informations de la bouteille de la solution d'alcool type avec le certificat de l'analyste du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (annexe 1);
- i) après avoir enlevé le scellé, vide tout le contenu de la solution dans le pot de verre et vérifie le niveau;
- j) visse correctement le couvercle du simulateur sur son pot de verre (sans exagération);
- k) effectue un test d'étanchéité du simulateur; cette vérification s'effectue comme précisé au point 2.5 et 2.5.1 pour celui qui utilise l'éthylomètre DataMaster DMT-C;

NOTE : Si le test d'étanchéité est non satisfaisant, il y a lieu de faire les vérifications et les correctifs qui s'imposent, notamment en visant correctement le couvercle et en vérifiant les connexions des tubes.
- l) réinstalle adéquatement le simulateur, c'est-à-dire :
 - relie correctement les tubes du simulateur avec l'éthylomètre;
 - connecte le câble de communication relié à l'éthylomètre au simulateur (si applicable);
 - branche adéquatement l'alimentation;
 - place l'interrupteur à « ON »;
 - vérifie les messages ou les symboles de l'afficheur;
- m) vérifie le fonctionnement de l'agitateur; la solution devrait atteindre sa température constante (34 °C) dans 10 minutes environ.

* Ces éléments devront être consignés sur le « Registre d'utilisation de la solution d'alcool type » approprié (annexes 2, 3 et 8) ou dans la fenêtre de saisie « Changement de la solution d'alcool type » pour le DataMaster DMT-C (annexe 4).

- n) La solution doit être utilisée à une température de $34 \pm 0,2$ °C (tableau 1).
- o) Le simulateur doit demeurer en fonction continuellement afin qu'il soit prêt pour les analyses de contrôle.

Après avoir rempli les parties I et II du Registre d'utilisation de la solution d'alcool type (annexes 2, 3 et 8), le technicien qualifié est maintenant prêt à effectuer les tests appropriés. Il inscrit chaque utilisation de la solution d'alcool type sur le registre et s'assure d'y noter la température exacte (avec la décimale, ex. : 34,0 °C) de la solution indiquée sur le thermomètre ou l'afficheur du simulateur, sauf dans le cas de l'éthylomètre Intoxilyzer® 5000C où la température est inscrite sur la fiche d'imprimante.

NOTE : Après avoir effectué le changement de sa solution d'alcool type, le technicien qualifié qui utilise l'éthylomètre DataMaster DMT-C remplit la fenêtre de saisie « SOLUTION D'ALCOOL TYPE » (annexe 4) accessible à partir du menu du bouton d'action principal. Par la suite, il vérifie les informations inscrites sur la fiche d'imprimante émise en rapport avec le changement de solution d'alcool type. Cette fiche d'imprimante (annexe 6) est annexée au dossier opérationnel, s'il y a lieu. Toutes les informations, y incluant la température du simulateur lors d'une séquence d'opérations, seront inscrites sur la fiche d'imprimante (annexe 5).

2.4 LA MARGE DE PRÉCISION LORS DES TESTS D'ÉTALONNAGE

Comme il a été mentionné précédemment, le résultat attendu avec la solution d'alcool type est de 100 mg % à 34 °C (valeur cible).

Lorsque la solution est utilisée avec les éthylomètres, l'écart de précision acceptable est de ± 10 mg % par rapport au résultat théorique attendu. Le résultat doit se situer entre 90 et 110 mg %. Lorsque la solution est utilisée avec les appareils de détection d'alcool, l'écart de précision est de 5 mg %, soit de 95 mg % à 105 mg %. Un résultat hors norme pourrait être causé par :

- la date d'expiration de la solution d'alcool type utilisée (date de péremption indiquée sur la bouteille);
- le nombre de tests effectués avec cette solution;
- la période d'utilisation de cette solution dans le simulateur;
- la température indiquée sur le thermomètre ou sur l'afficheur digital;
- la position et l'état du thermomètre placé dans le simulateur (le thermomètre doit tremper dans la solution et la colonne de mercure doit être intacte);
- l'étanchéité du simulateur (faire un test d'étanchéité);
- la condensation dans les tubes (il ne doit pas y avoir de condensation; asséchez ou changez les tubes et pièces buccales, s'il y a lieu).

Si le résultat obtenu par l'appareil est hors de la marge de précision acceptable, le technicien qualifié vérifie les points suivants :

- la température indiquée sur le thermomètre ou sur l'afficheur digital;
- l'étanchéité du simulateur (faire un test d'étanchéité);
- la condensation dans les tubes (il ne doit pas y avoir de condensation; asséchez ou changez les tubes et pièces buccales, s'il y a lieu).

2.5 LE TEST D'ÉTANCHÉITÉ

Le test d'étanchéité est habituellement effectué dans les cas suivants :

- lorsqu'il y a un changement de la solution d'alcool type;
- lorsque le résultat attendu lors d'un test d'étalonnage n'est pas conforme;
- lorsque la vérification de l'étalonnage est non conforme.

Ainsi, pour vérifier l'étanchéité du simulateur, le technicien qualifié :

- souffle dans une pièce buccale à l'entrée du simulateur tout en obstruant par secousse la sortie;
- observe la solution et si elle barbote constamment, il visse correctement le couvercle, vérifie au besoin les connexions et répète le test.

Si la situation persiste, le technicien qualifié, après avoir effectué toutes les vérifications nécessaires, remplit un rapport de défektivité (annexe 7) et achemine l'appareil à l'atelier de réparation selon les directives de son organisation policière.

2.5.1 L'étanchéité du simulateur lors de l'utilisation de l'éthylomètre DataMaster DMT-C

Lors de l'utilisation de l'éthylomètre DataMaster DMT-C, il est possible que la séquence d'opérations soit arrêtée et que le message « **Simulateur - Temps écoulé** » apparaisse sur l'écran de l'appareil. Habituellement, ce message s'inscrit lorsque le simulateur est non étanche ou exceptionnellement lorsque la solution d'alcool type est trop pauvre.

Cependant, le test d'étanchéité du simulateur s'effectue différemment parce que ses tubes sont munis d'attaches rapides. Dans ce cas, le technicien qualifié effectue le test d'étanchéité avec les connexions rapides et les tubes prévus à cet effet. De plus, il s'assure :

- que la tête du simulateur est vissée correctement au bocal;
- que les tubes sont bien fixés au simulateur ainsi qu'à l'éthylomètre;
- qu'il n'y a aucun bris au niveau des attaches rapides incluant ses joints toriques.

Après avoir effectué ces vérifications, le technicien qualifié peut procéder à un test d'étalonnage rapide (Ctrl C) pour vérifier le bon fonctionnement du simulateur.

La fiche d'imprimante de ce test est conservée au dossier opérationnel, le cas échéant.

Annexe 1 – Certificat de l'analyste



CERTIFICAT DE L'ANALYSTE

(article 258(1)f du C.cr.)

Je, **Marc-André Morel**, en ma qualité de personne désignée comme analyste par le Procureur général, conformément à l'article 254(1) du Code criminel du Canada,


DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE

que j'ai effectué une analyse d'un échantillon d'un alcool type identifié, **LABORATOIRE ATLAS INC., lot 88KI**, conçu pour être utilisé avec un alcootest approuvé ou un appareil de détection approuvé et qu'il s'est révélé que l'échantillon analysé convenait bien pour l'utilisation d'un alcootest approuvé ou un appareil de détection approuvé.

J'ATTESTE EN OUTRE

qu'au meilleur de ma connaissance et de ma compétence, le présent certificat est conforme à la vérité.

Daté du **19^e jour d'octobre 2018** à Montréal, dans la province de Québec.


Marc-André Morel
 Analyste
 Chimiste professionnel

Date de fabrication : 2018 - 09
 Date d'expiration : 2021 - 09 (fin de)

À l'usage du corps policier

No. d'événement : _____

Signifié le : _____

Par : _____ Matricule : _____

Edifice Wilhid-Derome
 1701, rue Parthenais, 12^e étage
 Montréal (Québec) H2K 3S7
 Téléphone : (514) 873-2704
 Télécopieur : (514) 873-4847
 www.securitepublique.gouv.qc.ca/sjml

Page 1 de 1

Annexe 2 – Registre d'utilisation de la solution d'alcool type

École nationale
de police



Registre d'utilisation de la solution d'alcool type

NOM DE L'UNITÉ		PQ	
Partie I SOLUTION D'ALCOOL TYPE			
NOM DE LA COMPAGNIE		Date de péremption a m j	
		N° de lot	
Changement par :	NOM	Matricule	Heure a m j :
Valide (7 jours ou 16 tests) jusqu'au :			
		à	heure
Partie II SIMULATEUR			
Marque et modèle		Numéro de série	
Partie III UTILISATION			
Température de la solution d'alcool type en °C			
↓			
Test n°	Date a m j	N° d'événement (s'il y a lieu)	N° de matricule du technicien
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Annexe 3 – Registre d'utilisation de la solution d'alcool type Intoxilyzer® 5000 C



Registre d'utilisation de la solution d'alcool type Intoxilyzer® 5000 C

NOM DE L'UNITÉ				PQ	
Partie I SOLUTION D'ALCOOL TYPE					
NOM DE LA COMPAGNIE			Date de péremption a m j		N° de lot
Changement par :	NOM		Matricule		a m j Heure : :
Valide (14 jours ou 50 tests) jusqu'au : a m j à : heure					
Partie II SIMULATEUR					
Marque et modèle			Numéro de série		
Partie III UTILISATION					
Test n°	Date a m j		N° d'événement (s'il y a lieu)		N° de matricule du technicien
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					



Registre d'utilisation de la solution d'alcool type - Intoxilyzer® 5000 C

Test n°	Date			N° d'événement (s'il y a lieu)	N° de matricule du technicien
	a	m	j		
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					

Annexe 4 – Fenêtre de saisie – Changement de la solution d'alcool type (DataMaster DMT-C)

Solution d'alcool type

Date du changement

Heure du changement

Compagnie

Lot No^o

Valeur cible

Date de péremption

Marque (simulateur)

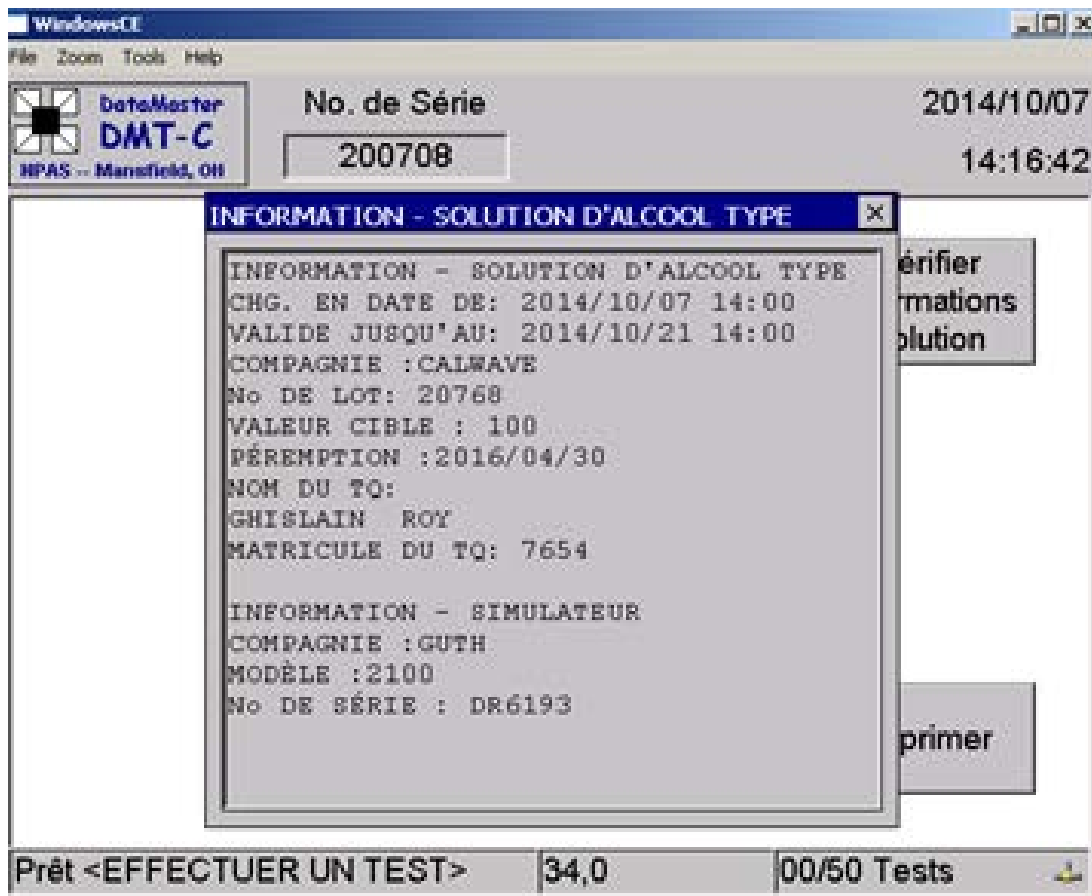
Modèle (simulateur)

No. de série (simulateur)

Information technicien qualifié

Nom du TQ (F/P/MAT.)

Annuler OK

Annexe 5 – Données relatives à la solution d'alcool type et au simulateur (DataMaster DMT-C)

Annexe 6 – Fiche d'imprimante**CHANGEMENT DE SOLUTION**

École nationale de police du Québec
DataMaster DMT-C200708

Numéro SÉQUENTIEL: 200708-2001
Date: 2014/10/07
Heure: 14:01:53

INFORMATION - SOLUTION D'ALCOOL TYPE
CHG. EN DATE DE: 2014/10/07 14:00
VALIDE JUSQU'AU: 2014/10/21 14:00
COMPAGNIE :CALWAVE
No DE LOT: 20768
VALEUR CIBLE : 100
PÉREMPTION :2016/04/30
NOM DU TQ:
GHISLAIN ROY
MATRICULE DU TQ: 7654

INFORMATION - SIMULATEUR
COMPAGNIE :GUTH
MODÈLE :2100
No DE SÉRIE : DR6193

Annexe 7 – Rapport de défectuosité – Simulateur

École nationale
de police



Rapport de défectuosité – Simulateur

Description de l'appareil	Marque : _____
	Modèle : _____ N° de série : _____

Description de la défectuosité	Défectuosité mécanique ou électronique (cochez la ou les cases appropriées) :							
	<input type="checkbox"/> Affichage numérique (10-4D) <input type="checkbox"/> Agitateur							
	<input type="checkbox"/> Entrée du simulateur <input type="checkbox"/> Thermostat							
	<input type="checkbox"/> Sortie du simulateur <input type="checkbox"/> Thermosonde							
	<input type="checkbox"/> Bouton poussoir « ON-OFF » <input type="checkbox"/> Message d'erreur. Spécifiez : _____							
<input type="checkbox"/> Étanchéité <input type="checkbox"/> Autres (précisez à <i>remarques</i>)								
Remarques : _____								

<table border="1" style="background-color: #cccccc; width: 150px; height: 20px; margin-left: auto;"> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center; padding: 2px;">Défectuosité constatée le :</td> </tr> <tr> <td style="width: 25px; text-align: center;">A</td> <td style="width: 25px; text-align: center;">M</td> <td style="width: 25px; text-align: center;">J</td> <td style="width: 25px; text-align: center;"> </td> </tr> </table>	Défectuosité constatée le :				A	M	J	
Défectuosité constatée le :								
A	M	J						

Appareil envoyé à l'atelier de réparation				
DATE :			ENDROIT (NOM DE LA COMPAGNIE)	MOYEN DE TRANSPORT
Année	Mois	Jour		

Rapport du technicien	Commentaire du technicien-réparateur : _____		

	Date d'entrée : _____ Rapport de réparation (description du travail effectué) : _____		
	<input type="checkbox"/> Autres défectuosités : _____		
	<input type="checkbox"/> Appareil conforme <input type="checkbox"/> Appareil non conforme <input type="checkbox"/> Appareil hors d'usage		
Appareil vérifié le : _____			
Date	<input type="checkbox"/> Facture n° : _____ jointe à ce rapport.		
Nom et prénom du technicien	Téléphone	Signature	Date
			A M J

Nom :	Prénom :	
Signature :		Date :
		A M J


Annexe 8 – Registre d'utilisation de la solution d'alcool type – Appareil de détection d'alcool*

École nationale
de police

Québec 

Registre d'utilisation de la solution d'alcool type Appareil de détection d'alcool

NOM DE L'UNITÉ							PQ
Partie I – SOLUTION D'ALCOOL TYPE							
NOM DE LA COMPAGNIE				DATE DE PÉREMPTION		N° DE LOT	
				a m j			
CHANGEMENT PAR :		NOM		MATRICULE		DATE	HEURE
						a m j	:
VALIDE (7 JOURS OU 16 TESTS) JUSQU'AU :						:	
				a m j		:	HEURE
Partie II – SIMULATEUR							
MARQUE ET MODÈLE				NUMÉRO DE SÉRIE			
Partie III – APPAREIL							
CODE DE L'APPAREIL		MARQUE ET MODÈLE			CODE D'UTILISATION		
A		ALCO-SENSOR FST			E : ÉTALONNAGE		
B		ALCO-SENSOR IV DWF			RC : RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'UTILISATION		
					TS : TEST DE STABILITÉ		
					VE : VÉRIFICATION DE L'ÉTALONNAGE		
Partie IV – UTILISATION							
Test n°	Code de l'appareil	Code d'utilisation	Température de la solution d'alcool type en °C	Date		N° de série de l'ADA	Matricule du technicien en étalonnage
			.	a	m	j	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							

 E.O-0072
Version du 28 novembre 2018

* Le formulaire « Registre d'utilisation de la solution d'alcool type » s'avère approprié dans la situation où l'éthylomètre Alco-Sensor IV – RBT IV et un appareil de détection d'alcool sont utilisés avec le même simulateur. Dans les autres cas, le formulaire ci-dessus, « Registre d'utilisation de la solution d'alcool type – Appareil de détection d'alcool », devrait être priorisé.

BIBLIOGRAPHIE

- DEHAUT, Louise. *Intoxilyzer® 5000 C*, Montréal : Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, Direction des expertises judiciaires (ministère de la Sécurité publique), 1997, 67 pages.
- École nationale de police du Québec. *Alco-Sensor IV DWF – Le technicien en étalonnage*, Nicolet : ENPQ, 2018, 41 pages.
- Guth Laboratories, *Model 10-4 D Simulator – Operation manual*, Harrisburg, PA, 1999, 16 pages.
- Guth Laboratories, Inc., *Model 2100 Simulator – Operation manual*, Harrisburg, PA, 1999, 15 pages.
- Guth Laboratories, Inc., *Model 12V500 Simulator – Operation manual*, Harrisburg, PA, 2011, 15 pages.
- Guth Laboratories, Inc., *Model 12V500 Rev.A Simulator – Operation manual*, Harrisburg, PA, 2014, 18 pages.
- Québec (province). *Appareil de détection approuvé : Alco-Sûr*, Montréal : Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, Direction des expertises judiciaires (ministère de la Sécurité publique), janvier 1993, 25 pages.
- Québec (province). *Théorie de l'alcootest – Le Breathalyzer® modèle 900 et 900A*, Montréal : Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, Direction des expertises judiciaires (ministère de la Sécurité publique), mise à jour janvier 1993, 55 pages.
- Sûreté du Québec. *Alcotest® 7410 PA3 et GLC Draeger – Guide d'étalonnage*, Montréal : SQ, Direction de la sécurité routière, mai 1995, 13 pages.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.